Conditions générales de vente

des chambres d'hôtes La Honas.

Article 1 / Durée du séjour

Le client réservataire d'un hébergement auprès du propriétaire, pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 / Formalités de réservation

Le propriétaire invite le client à vérifier les éléments de cette réservation :

- Ses coordonnées et plus particulièrement adresse mail et numéro de téléphone portable afin d'être joignable avant et pendant la réservation.
- La chambre réservée - le nombre de personnes - la date d'arrivée - la date de départ – le nombre de nuitées.
- Le prix total de la réservation, taxe de séjour non incluse.
- La réservation ne sera effective que si cette dernière est garantie par le client par le versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total du séjour par virement bancaire ou chèque .
  Le règlement du solde des prestations se fera directement auprès de l'établissement lors du séjour (exceptions faites pour les réservations prépayées comme les chèques cadeaux ou pour des séjours offerts à titre de cadeau à une tierce personne qui doivent impérativement être réglés en totalité à la réservation).
  Les réservations quelles que soient leurs origines seront payables en euros uniquement.

- Par le règlement de l'acompte ou du solde lors de la réservation, le client confirme son accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après.

Article 3 / Prix des chambres

Les tarifs affichés sur notre site sont des prix par chambre, à la nuitée, petits déjeuners inclus, taxe de séjour non-incluse.

Un supplément est demandé en période où le chauffage s'avère nécessaire : 10€ pour la première nuit, puis 5 € par nuit pour la suite.

Une participation forfaitaire est demandée pour la recharge de vélos électriques.

Article 4 / Annulation du séjour par le client

Toute modification de la réservation, de date, de chambre, n'est possible qu'après l'accord du propriétaire et peut éventuellement entraîner des frais supplémentaires, et se fera en fonction des disponibilités à la date de la modification.

Le client est informé des conditions particulières en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours calendaires avant la date d'arrivée, le montant de l'acompte à la réservation sera remboursé dans sa totalité au client ;

- si l'annulation intervient entre le 30éme jour calendaire et le 15éme jour calendaire avant la date d'arrivée, le montant de l'acompte versé à la réservation restera acquis au propriétaire, sauf si le propriétaire parvient à relouer la/les chambre(s) sur toute la période concernée.
- si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date d'arrivée, la totalité du montant de la réservation restera due au propriétaire, sauf si le propriétaire parvient à relouer la/les chambre(s) sur toute la période concernée.
- En cas de départ anticipé en cours de séjour, la totalité de la prestation réservée sera due.
- Réservations de groupe : si un ou plusieurs membres du groupe devaient annuler leur séjour, les conditions d'annulation leur seront appliquées.

Article 5 / Non présentation

En cas de non présentation, le montant total de la réservation sera dû.

Article 6 / Assurance annulation

Le propriétaire attire l'attention du client sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans ses tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Voici un exemple :

https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=891&app=lahonas

Article 7 / Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il en informera aussitôt le client par mail ou par téléphone.

Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé de toutes les sommes qu'il aura versées.

Article 8 / Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 16h (heure de disponibilité des chambres et de remise des clefs) et, au plus tard, à 20h.

Le client préviendra impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver après ce créneau horaire.

Article 9 / Petit déjeuner

L'heure du petit déjeuner est fixée de 8h à 10h.

Article 10 / Heure de départ

L'heure de départ est fixée entre à 11h au plus tard, les chambres devant être libérées à 10h au plus tard.

Article 11 / Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler à l'arrivée. Les prestations supplémentaires, table d'hôtes, plateaux...) seront à régler le jour du départ.

Une facture est remise sur demande au client à son départ avec le détail de la prestation, le montant de l'hébergement, le montant des prestations supplémentaires éventuelles, le montant de la taxe de séjour.

Article 12 / Changement de chambres

Il est possible que le propriétaire, pour des raisons de service ou de sécurité, ait à modifier la chambre initialement réservée par le client. Dans ce cas le changement se fera toujours pour une chambre de même capacité et offrant le même niveau de service.

En pareil cas, le coût de la réservation sera ajusté.

Article 13 / Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

Article 14 / Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de préserver la quiétude des lieux et le confort des hôtes, le respect d'un certain « art de vivre » est demandé de tous, celui qui s'impose dès lors que l'on vit en communauté.

Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs et dans la mesure du possible de s'éloigner des portes et fenêtres ouvertes afin de ne pas incommoder les occupants.

Pour des questions de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser des appareils d'éclairage à flamme nue dans les locaux.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

Les chambres ayant été décorées et aménagées avec soin par le propriétaire, il est demandé de respecter les objets mis à disposition. Toute disparition d'objet non déclarée sera facturée à posteriori au client, à sa valeur de remplacement.

Il est interdit de manger dans les chambres, une cuisine et une salle à manger sont à disposition 24h/24 pour prendre vos repas.

Il est également interdit de brancher des glacières électriques dans les chambres. Un frigo est à la disposition de nos hôtes dans les espaces communs.

La recharge de batterie de vélos électriques est interdite dans les chambres.

Piscine et extérieurs ne sont pas disponibles avant/après le check in / check out.

L'accès à la Maison d'Hôtes, y compris ses extérieurs et la piscine sont réservés exclusivement aux clients de la Honas.

Article 16 / Personne supplémentaire

La réservation d'une chambre est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les clients supplémentaires ou de refuser l'accès. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé et le solde reste dû. Si la capacité de la maison le permet et si le propriétaire le souhaite, un supplément pourra être appliqué suivant les conditions habituelles pratiqués.

Article 17 / Acceptation des conditions de vente

L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte ou le solde versé.

Article 18 / Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Le propriétaire s'engage à ne transmettre en aucun cas les informations que le client lui a communiqué à d'autres sociétés ou organismes à des fins publicitaires.

Article 19 / Litige

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, en cas de litige, la Villa Font Vive garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. A défaut de règlement amiable, la Honas conseille au consommateur de recourir au Tribunal d'Instance de Valence :

Article 20 / Carte cadeau

Les cartes cadeaux :

- sont valables 2 ans à compter de la date d'achat
- ne sont pas nominatives et peuvent par conséquent être cédées à la personne de votre choix
- ne sont pas remboursables

De la même manière qu'un client classique, le bénéficiaire d'une carte cadeau de la Honas s'engage à respecter nos conditions générales de vente.

En cas de cessation d'activité, la Honas s'engage, dans un délai raisonnable, à prévenir en amont les bénéficiaires de cartes cadeaux en cours de validité afin qu'ils puissent bénéficier de la prestation avant la fermeture de l'établissement.

Médiation de la consommation:
Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « *tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation* ». A ce titre **MAISON D'HÔTES LA HONAS** propose à ses Clients Consommateurs, dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution de manière amiable après réclamation par courrier, la médiation d'un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont les

suivantes :
Médiation Conso Drôme, 19 Bis Rue Jonchère, 26000, Valence. Site internet : https://mediation-conso-drome.org/